AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
1037-37-2025

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement omnibus 1037-37-2025 modifiant le Règlement de zonage 1037-2017, tel qu'amendé

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 26e jour du mois de juin 2025.

Me Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe